



LA MEMOIRE VIVE DES COMMUNAUTES JUIVES DU MONDE SEFARADE, MEDITERRANEEN ET ORIENTAL

Rapport d'activité 2018-19

Chers membres,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour arrêter les comptes du premier exercice de votre association, créée en novembre 2018, avec un premier exercice de 13 mois, s'étendant jusqu'à la fin de 2019 et pour procéder à certaines nominations au sein du bureau et à la modification corrélative des statuts.

Compte tenu de la crise du covid 19, la présente assemblée, prévue avant la fin de juin, a été décalée de 3 mois, en conformité avec les ordonnances gouvernementales de mars 2020.

Nous vous rappelons tout d'abord que votre association a été créée sous le nom d'Amujex (Amis du musée des juifs exilés des pays méditerranéens et orientaux), en s'inspirant d'un grand projet de mémorial-musée préparé par Jean-Loup Msika pour une implantation à Jérusalem. Elle a changé son nom, à la suite d'une assemblée extraordinaire tenue en mai 2019, en Amussef (Amis du musée du monde séfaraïde).

Ce changement avait pour objet de raccourcir le nom et de le rendre plus facile à mémoriser mais ne signifiait pas un changement de l'objectif poursuivi, qui est de faire revivre la mémoire des communautés juives du monde séfaraïde, méditerranéen et oriental, ainsi qu'il ressort sans ambiguïté de notre nouvelle signature, qui figure en tête de ce rapport, sous le logo de votre association.

Plus précisément, le Mussef a pour ambition de présenter à Paris, à un public international, l'histoire des Juifs ayant vécu naguère dans des pays méditerranéens et orientaux et notamment en Afghanistan, Algérie, Arabie Saoudite, Egypte, Espagne, Ethiopie, Grèce, Irak, Iran, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Pakistan, Portugal, Soudan, Syrie, Tunisie, Turquie, Yémen.

La migration des Juifs de ces communautés a commencé dans la nuit des temps mais s'est accélérée au milieu du vingtième siècle lors de la création de l'Etat d'Israël. Dans les quelques années qui suivirent, environ 900.000 Juifs ont dû quitter les pays où ils vivaient depuis des siècles, voire des millénaires. Deux tiers d'entre eux se sont réfugiés en Israël, qui les a absorbés rapidement. Le reste a essaimé à travers le monde, notamment en France, Italie, Royaume-Uni, Canada, États-Unis, Argentine ou Brésil.

Le Mussef a pour objectif de faire exister ce qui n'est plus, en retraçant l'histoire et la culture de ces communautés juives disparues en quelques années sans faire de bruit. Amussef a pour objet de le préfigurer, de faire son projet scientifique et culturel (PSC), d'établir un parcours muséographique, de choisir son emplacement et son maître d'œuvre et de lever les fonds nécessaires à sa réalisation. L'exercice écoulé a vu une partie de ce travail réalisé mais il reste beaucoup à faire avant de pouvoir ouvrir le musée !

Rapport moral

La première chose que nous avons faite a été de constituer un comité de parrainage et un comité scientifique, composés chacun d'une vingtaine de personnalités motivées.

Réuni sous la présidence d'Anne Dulphy, normalienne, professeur d'histoire à Polytechnique, le comité scientifique a confié à Clara Jeangros, normalienne, le soin d'élaborer un Projet scientifique et culturel (PSC) conforme aux normes fixées par le ministère de la culture. Après 6 mois de travaux, le PSC a été validé en mai 2019 par le comité scientifique et mis en ligne sur le site d'Amussef : <https://amussef.org/le-mussef-en-gestation/>

A partir de ce travail de base, l'élaboration d'un projet muséographique a été confié, après appel d'offres, à la société Avesta, dirigée par Paul Alezra, affiliée à un groupe international réputé dirigé par Ralph Appelbaum. Le résultat de ce travail, validé également par le comité scientifique, est en ligne sur notre site : <https://amussef.org/parcours-museographique/>

Le travail effectué par Avesta, basé sur le PSC et sur une comparaison avec plusieurs grands musées à travers le monde, est résumé dans une brochure de 32 pages comportant les chiffres clés du projet et des photos virtuelles des salles du musée : <https://amussef.org/brochure-de-presentation/>

Ce projet est basé sur une surface de 2.000 m², qui est apparu comme un minimum compte tenu de tout ce qui doit y être inséré : musée proprement dit, bibliothèque, médiathèque, ateliers, restaurant, salle de conférence, bureaux, réserves, etc. A titre de comparaison, le projet élaboré par Jean-Loup Msika comportait 8.000 m² ! Un autre projet de musée séfarade à Jérusalem, Beit Moreshet, prévoit d'occuper les 25.3000 m² du musée Rockefeller, dont les antiquités nationales doivent s'installer près du musée d'Israël. Et le Mahj, que certains pensent suffisant pour aborder l'ensemble du monde juif, tant européen que méditerranéen, étouffe dans ses limites et va dépenser 17 M€ pour créer quelques centaines de m² supplémentaires sous le jardin Anne Frank. Dans 10 ans, ses futurs dirigeants seront contents d'avoir le ballon d'oxygène que constituera le musée du monde séfarade.

Un musée moderne n'est pas essentiellement basé sur des collections permanentes mais vit en organisant de nombreuses expositions temporaires. Le Mussef ne fera pas exception à cette règle mais sera aussi un point de regroupement de collections publiques ou privées quelquefois en déshérence. A titre d'exemple, des discussions ont été entreprises à ce sujet avec les propriétaires d'une grande collection d'objets marocains et d'une collection d'objets tunisiens.

Le grand architecte Rudy Ricciotti, qui a construit notamment le Mucem à Marseille, l'aile des arts de l'islam au Louvre ou le Mémorial de Rivesaltes, a accepté d'être maître d'œuvre pour construire le Mussef mais il nous a paru que le budget correspondant, quel que soit l'emplacement, dépassait largement les possibilités de nos donateurs potentiels. Nous avons donc préféré chercher un immeuble existant à louer et nous avons trouvé d'abord un immeuble appartenant à la Région Ile de France, sis rue de Babylone, adresse prédestinée, que la Région voulait louer à long terme à une institution culturelle. Malgré de nombreux atouts, notre candidature n'a pas été retenue. Nous avons alors entamé des négociations avec le propriétaire d'un immeuble sis rue de Constantine, sur l'esplanade des Invalides, anciennement occupé par l'institut culturel canadien. Il suffirait de 6 M€ pour y installer le musée car l'immeuble est en bon état et les travaux d'aménagement sont limités. Mais nous estimons nécessaire de lever au minimum 12 M€ pour pouvoir lancer le projet et couvrir au moins 3 ans de frais de fonctionnement car, comme dans la quasi-totalité des musées, les recettes seront inférieures aux dépenses.

Rapport financier

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2019, font ressortir un bilan de 107.046 € à l'actif et au passif. La trésorerie est de 50.582 €. Les comptes de tiers sont égaux à 56.464 €. Ils correspondent à des cotisations de 2019 reçues au début de 2020.

Le résultat de l'exercice est de 107.046 €. Les recettes se montent à 155.575 €. Elles sont constituées de 121 cotisations et dons reçus pendant l'exercice, dont 28 en 2018 et 93 en 2019.

Les dépenses se montent à 48.528 €. La plus grande partie est constituée des honoraires de muséographie (40.200 €). Le reste est constitué de frais d'avocat et d'honoraires divers. L'association n'a pas de locaux propres ni de personnel. Elle ne rémunère pas son bureau.

Dans le cadre de notre campagne internationale de levée de fonds, des événements de collecte ont été organisés en Belgique, au Canada et à Singapour. Les frais correspondants n'ont pas été supportés par l'association. D'autres événements sont envisagés en Suisse et aux Etats-Unis dès que la crise sera finie. Des accords ont été passés avec des fondations locales pour que les donateurs de ces pays puissent bénéficier d'avantages fiscaux en fonction des lois locales. Plus de détails sur <https://amussef.org/inscriptions/>

Cotisations

Nous vous proposons de maintenir les cotisations au même niveau que précédemment, soit Membre actif : 50 € ; Donateur : 100 € ; Bienfaiteur : 300 € ; Mécène : 1000 € ; Fondateur : 10.000 € ; Parrain : à partir de 50.000 € ; Membre d'honneur : libre.

Les donateurs de 100.000 € et plus bénéficient d'avantages particuliers dont la participation au [cercle Maïmonide](#) et la possibilité de donner leur nom ou celui d'un être cher à une partie du musée.

Nous vous rappelons qu'en vertu des statuts, seuls participent aux assemblées les personnes à jour de leur cotisation.

L'appel de cotisations 2020 n'a pas encore produit tous ses effets. Au 30 juin 2020, les cotisations ont été reçues de 22 membres seulement pour un montant de 54.323 € dont 33.600 € au titre de la convention de mécénat avec Denelen (voir plus loin). La trésorerie est égale à 105.846 €.

Si vous ne faites pas partie des 21 membres à jour de cotisation, cliquez sans attendre sur <https://amussef.org/inscriptions/> ? Vous recevrez aussitôt un reçu Cerfa pour vos impôts. Merci d'avance.

Renouvellement du bureau

Selon l'article 8 des statuts, un premier bureau a été constitué jusqu'à l'assemblée de 2021 : président : Hubert Lévy-Lambert ; vice-président : Jean-Louis Charbit ; trésorier : Bernard Bensaïd ; webmestre : Hervé Kabla ; secrétaire : Clara Jeangros

Compte tenu des nombreux événements intervenus depuis la création de l'association, il nous a paru utile de renouveler sans attendre l'ensemble du bureau. Les personnes désirant déposer leur candidature ont été priées d'envoyer leur CV et une lettre de motivation à contact@amussef.org avant le 5 septembre.

Le nouveau bureau préparera une refonte des statuts qui sera soumise à une assemblée extraordinaire fin novembre. Il aura à poursuivre et accentuer nos efforts pour faire connaître notre grand projet et pour lever les fonds nécessaires en vue d'en faire rapidement une réalité, sachant que Rome ne s'est pas faite en un jour et qu'il a fallu 10 ans pour créer le Mahj et autant pour que Christo puisse habiller le Pont-Neuf !

Événements post-clôture

La crise du covid 19 a naturellement ralenti nos activités mais ne nous a pas empêchés de poursuivre nos réflexions sur notre objet. Dans ce contexte, la société Denelen, conseil en stratégie de marque, nous a offert en mécénat une étude de positionnement qui nous a amenés à revenir à l'objet d'origine, l'exil des communautés séfarades, comme le montre notre nouvelle signature figurant en tête de ce rapport. Nous remercions vivement Hélène Touati et Denis Bonan, dirigeants de Denelen.

Nous avons également créé un nouveau site internet mussef.org destiné à recueillir des documents historiques ou personnels émanant de nos membres et de leurs familles.

Enfin, nous avons entrepris des discussions avec la société One-Point, conseil en transformation numérique, pour rationaliser nos sites internet et améliorer notre visibilité sur les réseaux sociaux.

Nous préparons un événement autour du 30 novembre, qui est la date fixée par une loi israélienne pour commémorer l'exil des juifs des pays méditerranéens et orientaux. Nous vous en dirons plus à ce sujet dès que possible, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

Sans abandonner l'idée d'installer le Mussef à Paris, nous étudions la possibilité d'une implantation en province. Cette solution attirerait naturellement moins de visiteurs mais pourrait être nettement moins coûteuse.

Projets de résolutions

Première résolution : comptes 2018-19

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018-19, approuve le rapport moral et le rapport financier.

Deuxième résolution : modification de l'article 8 des statuts

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président, décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction

L'Association est dirigée par un bureau comprenant un président, un vice-président, un trésorier, un webmestre et un secrétaire. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans renouvelables.

Le président a tout pouvoir pour agir au nom de l'association dans la limite de son objet, sous réserve de ce qui est du ressort de l'assemblée générale. Toutefois, les acquisitions de plus de 500 € doivent être approuvées par le comité d'achat mentionné à l'article 12 et les emprunts doivent être approuvés par le bureau statuant à la majorité simple.

Le premier bureau est ainsi constitué : président : Hubert Lévy-Lambert ; vice-président : Jean-Louis Charbit ; trésorier : Bernard Bensaïd ; webmestre : Hervé Kabla ; secrétaire : Clara Jeangros

Par exception aux dispositions du premier alinéa du présent article, leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Nouvelle rédaction

L'Association est dirigée par un bureau comprenant un président, un à trois vice-présidents, un trésorier, un webmestre et un secrétaire général. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans renouvelables. Les anciens présidents peuvent être nommés président d'honneur.

Le président a tout pouvoir pour agir au nom de l'association dans la limite de son objet, sous réserve de ce qui est du ressort de l'assemblée générale. Toutefois, les acquisitions de plus de 500 € doivent être approuvées par le comité d'achat mentionné à l'article 12 et les emprunts doivent être approuvés par le bureau statuant à la majorité simple.

Troisième résolution : renouvellement du bureau

L'assemblée générale nomme les personnes ci-après pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023, en remplacement du bureau nommé par l'assemblée générale du 26 novembre 2018 :

- président : Hubert Lévy-Lambert
- vice-présidents : Serge Dahan, Didier Nebot, Muriel Touaty
- trésorier : André Ouazana
- webmestre : Robert Sitbon
- secrétaire général : David Ankri.